

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 juin 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2022DELIB0047 - ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ADHÉSION AU SAF 94 DE LA VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-18 et L.5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n°96-3890 en date du 31 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val de Marne (SAF 94),

Vu les arrêtés n°2004/4535 du 29 novembre 2004 et n°2017-4524 du 20 décembre 2017 portant modification des statuts du SAF 94,

Vu la délibération n°2021-24 C du 1^{er} décembre 2021 du Comité Syndical du SAF portant acceptation de la demande d'adhésion de la Ville de Villiers-sur-Marne,

Considérant que, par délibération n°2021-24C du 1^{er} décembre 2021, le Comité Syndical du SAF 94 a accepté la demande d'adhésion de la Ville de Villiers-sur-Marne,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Commune, en tant que membre du SAF 94, de délibérer sur cette demande,

Considérant que la Commune de Bry-sur-Marne n'a pas de raison de s'opposer à une telle demande,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE la demande d'adhésion au SAF 94 de la Ville de Villiers-sur-Marne.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 juin 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

